

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_028 | Ultimes papiers.CollectionBoite_028-2-chem | Pile - Ensemble. 1° médecins ; 2° Antiques \(notes diverses sur la sexualité dans l'Antiquité\). Dite `pile I` \[annotation de D. Defert\] ItemDion Cassius](#)

Dion Cassius

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb028_f0226

SourceBoite_028-2-chem | Pile - Ensemble. 1° médecins ; 2° Antiques (notes diverses sur la sexualité dans l'Antiquité). Dite `pile I` [annotation de D. Defert]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

~~Tit~~ Titia (21114)
H. R. LII.

519

- De renouveler la classe militaire
en donnant de l'argent à qui veut
en faisant appel au citoyen le + noble, le
+ vertueux (ἐπιβόρους) ou même d'être mis
ailleurs :

"Et le pourrais ainsi de tels autres,
et tu pourrais la tranquillité de ces
citoyens de toi, le monde ; le monde
ne remunerent pas, n'ayant aucun che/
considérable, et ceux qui y tiennent
1^{er} rang te chérissent mais qu'ils auront
leur part avec toi et le monde (κοινω-
νοί σοι τῆς ἐπιβόρου περὶ οὐτος)

- Elargir la classe de chevaliers sans tenir
compte du nombre.

"tout
ce qui permette de diminuer et d'augmenter
et de permettre ceux à qui les ^{de} que,

lois de tes ministres exécutés et c/que
ces ordres de lui, lui leur donner de com-
muni 2 part de leur vos exécutés et
de l'autorité suprême afin qu'ils l'écrivent
et les leur noms. "

- Donner à tous le droit de cité de
leur "qu'ils soient de celle cité"
et s'ils n'habitent avec nous que l'un de
ceux-ci, ce regardant de la ville voisine,
tandis que leurs parents ne sont que de
champs et de bourgades "

30 que les peuples ne soient au sein de nous.
par exemple, par exemple.